

réunira par groupe d'autres martyrs de la Révolution et on instruira leur procès. La chose offre parfois de grandes difficultés; car, outre le motif religieux de la condamnation, il y eut aussi des motifs politiques et parfois des motifs personnels de vengeance qui n'avaient rien à voir avec la foi. Comme pour être martyr il faut que la cause du martyr soit uniquement la foi chrétienne ou sa pratique, il ne suffit pas d'une certitude large, celle que l'on appelle morale, il faut une certitude légale comme légal est le jugement. Il est curieux d'ailleurs de retrouver dans ces causes les mêmes motifs que l'on découvre en lisant les actes des premiers martyrs. Alors on cherchait à déguiser le motif réel de la condamnation sous des accusations politiques, attaques contre la sûreté de l'empire, magie, désobéissance aux lois, etc. Il en fut ainsi sous la Terreur et beaucoup de ces confesseurs de la foi ne pourront point, précisément à cause du machiavélisme de leurs persécuteurs, arriver aux honneurs des autels. Mais ils règnent avec Dieu et, comme dit le répons des martyrs, ils brilleront comme des astres dans les splendeurs d'une éternité qui n'aura pas de fin.

DON ALESSANDRO.

LE PERE CHAGNON

L'ARDENT apôtre de la cause nationale aux Etats-Unis de la Nouvelle-Angleterre, le curé de Champlain depuis trente-quatre ans, le prêtre au coeur plein de zèle, le patriote sincère, celui qu'on nommait si justement le *père* des Conventions, non seulement parce qu'il les avait en effet suscitées et fait réussir, mais parce qu'il leur